

LE DEVOIR

MON CERVEAU EN

FLOTTE

DANS LE VENT

C'EST LA VIE!

Contes coquins
pour oreilles folichonnes

Page B 1

ACTUALITÉS

Combattre le temps
en le regardant passer

Page A 4



Vol. XCII N° 138

LE VENDREDI 22 JUIN 2001

87c + TAXES = 1\$

John Lee Hooker
(1917-2001)

Le « père du boogie » n'est plus

AGENCE FRANCE-PRESSE

San Francisco - La figure légendaire du blues, le guitariste noir américain John Lee Hooker, « père du boogie », est décédé hier matin à l'âge de 83 ans à son domicile de San Francisco, selon son agent.

La vedette « s'est éteinte ce matin à son domicile alors qu'elle dormait », a indiqué l'agence Rosebud qui a précisé ne pas avoir de détails sur la cause ou les circonstances du décès. L'an dernier, le guitariste avait dû annuler une tournée en Europe et aux États-Unis en raison de problèmes vasculaires. Il avait alors subi une opération.

Pendant plus de 60 ans de carrière, John Lee Hooker aura enregistré une centaine d'albums et des milliers de chansons, parmi lesquelles *Boom Boom* et *I'm In The Mood*. Hypnotique, imprévisible et toujours fidèle à lui-même, il chantait la solitude et le trouble d'une manière parfois crue, souvent sauvage et toujours pure.

Né à Clarksdale (Mississippi) le 12 août 1917, John Lee Hooker était l'un des derniers grands bluesmen de légende. Géant du blues de l'après-

VOIR PAGE A 8: HOOKER



« Je ne sais pas ce qu'est un génie. Je sais que personne ne sonnera jamais comme moi, sauf peut-être mon beau-père (Willy Moore). Tu entends plein de gosses qui essaient de jouer comme B. B. [King], et ils n'y arriveront pas parce que, ooh, c'est un musicien tellement bon et un très grand homme. Mais tu ne les entendas jamais même essayer de sonner comme John Lee Hooker. »

PERSPECTIVES

Le dernier bâillon?

L'histoire se répète. La guillotine parlementaire est actionnée et, d'un côté comme de l'autre de la Chambre, on se dit victime des règles de l'Assemblée nationale. Peut-être pour une dernière fois, cependant. Le gouvernement a l'intention d'écrire l'épilogue de la sombre histoire du bâillon d'ici l'hiver prochain.



François Cardinal

À tout coup, les députés se prêtent au jeu, non sans ressentir un malaise certain face à cet accroc au parlementarisme. Et accroc il y a. Certes, tous les Parlements britanniques possèdent une règle leur permettant d'agir de la sorte. Avec parcimonie, doit-on cependant ajouter, une règle qui n'est pas respectée. La suspension des procédures habituelles se veut une mesure exceptionnelle utilisée en cas d'urgence, non une habitude de fin de session.

C'est pourquoi, depuis quelques années, le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, tente de convaincre ses collègues de s'attaquer aux vices du système. Sans grand succès jusqu'à maintenant. Une de ses propositions, formulées en avril 1998, tient en un nouveau processus de législation accéléré qui remplacerait le recours au bâillon. Ainsi, lors de l'utilisation du « fast track », les députés disposeraient au minimum de douze heures pour

VOIR PAGE A 8: BÂILLON

INDEX

Annonces.....	A 4	Monde.....	A 5
Avis publics ..	B 8	Mots croisés ..	B 8
Bourse	A 6	Météo	B 4
C'est la vie ..	B 1	Plaisirs	B 2
Culture	B 10	Sports	B 8
Éditorial	A 6	Télévision	B 9
Idées	A 7	Tourisme	B 4

La grande paix



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DEVANT un soldat du roi au garde-à-vous, Alex, un Inuit de Kuujuaq, défile, affublé d'un masque à plumes qu'il a lui-même confectionné en classe. Cette mise en scène n'a rien d'innocent. Dans le cadre des activités de commémoration de la Grande Paix de Montréal, 1200 enfants de cinquième et sixième année du primaire (600 des Premières Nations et le même nombre provenant d'écoles de la région montréalaise) ont participé au défilé des ambassadeurs de la paix, qui se déroulait dans le Vieux-Montréal hier midi. Ils reproduisaient ainsi un défilé similaire tenu au même endroit il y a 300 ans lorsque 39 représentants de nations amérindiennes avaient ratifié un traité de paix avec les Français.

Peut-on se fier à la certification bio?

FABIEN DEGLISE

LE DEVOIR

L'engouement pour les produits biologiques, porté par les nombreux scandales alimentaires, ici comme en Europe, pourrait-il entraîner l'infiltration, dans ce marché en pleine croissance, d'éléments qui, sans pratiquer l'agriculture biologique, cherchent à profiter de la tendance? Le risque existe. La série de fraudes mises au jour en Europe, impliquant des transformateurs ou des distributeurs d'aliments pré-tendument bio, en témoigne.

Pour en avoir le cœur net, l'Option Consommateurs a décidé en mai dernier de se pencher sur l'univers québécois de l'agriculture biologique. L'objectif? Passer au crible l'ensemble des certifications, désormais obligatoires en vertu de la Loi sur les appellations réservées, sur tout produit s'affichant « biologique », « organique », « écologique » ou « biodynamique ». Verdict: les consommateurs peuvent encore faire confiance à ce milieu en pleine effervescence. Mais faute d'ajustements et de contrôles renforcés, ils pourraient aussi

très vite avoir de mauvaises surprises.

C'est en tout cas ce que révèle le rapport intitulé *La mise en marché des produits issus de l'agriculture biologique*, rendu public hier par l'organisme de défense des consommateurs et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

« Pendant longtemps, le système de certification a reposé sur la confiance dans les producteurs qui, pour la plupart, se sont lancés dans le bio par pure conviction »

L'enquête était nécessaire. En effet, depuis quelques mois, vache folle, OGM et alertes aux bactéries dans la viande aidant, le bio n'a jamais eu autant le vent dans les voiles. La demande est là. Et elle augmente. « De 20 à 25 % par année », estime Arthur Marcoux, secrétaire-coordonnateur de la filière biologique au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

« Pour consommer du bio, les gens se fient beaucoup à la certification », explique Geneviève Reed, d'Option Consommateurs. Cette certification garantit l'origine bio du produit: seuls six organismes au Québec (Garanti Bio, OCIA-Québec, Québec-Vrai, QAI

VOIR PAGE A 8: BIO

Crise sans précédent du logement à Montréal

Plus de 200 ménages ne savent toujours pas où ils logeront à compter du 1^{er} juillet

ÉRIC DESROSIERS

LE DEVOIR

Plusieurs dizaines, voire des centaines de ménages risquent de se retrouver bientôt à la rue au Québec, avertissent les groupes sociaux qui s'occupent des questions de logement, à moins que les gouvernements ne déploient des solutions d'urgence du type de celles employées lors de la crise du verglas, en 1998.

« On ne veut pas être alarmistes mais on fait face à un problème qui ne s'est pas vu depuis des années », affirme François Saillant, porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). À dix jours de la date fatidique, les associations de locataires de Montréal évaluent que plus de 200 ménages ne savent toujours pas où ils logeront à compter du 1^{er} juillet. La raison de cette crise est évidemment la chute du taux de logements inoccupés, soit de 7,5 % à moins de 1,5 % en six ans. Elle frappe au premier chef les familles nombreuses à faible revenu mais aussi les personnes seules.

« Le taux d'occupation des appartements avec trois chambres et plus est à peu près nul sur le Plateau Mont-Royal, à LaSalle, à Villeray et à Montréal-Nord, »

VOIR PAGE A 8: LOGEMENT

Outremont devra vivre avec les erouws

La cour donne raison à la communauté juive hassidique

JEANNE CORRIVEAU

LE DEVOIR

Les erouws ne seront plus illégaux à Outremont. En rendant sa décision hier, le juge Allan R. Hilton a donné raison à la communauté juive hassidique, qui contestait le démantèlement systématique par les employés de la Ville des erouws. Le juge a estimé que la municipalité avait l'obligation d'accommoder ses résidents dans la pratique de leur religion tant qu'elle ne causait pas de préjudice indu aux autres citoyens.

Au cœur du débat, l'occupation du domaine public par les erouws. Ces fils d'acier ou de nylon, invisibles pour le néophyte et installés à une hauteur de quatre mètres et demi afin de ceinturer un pâté de maisons, permettent aux Juifs hassidiques d'élargir leur domaine privé, c'est-à-dire leur résidence. Il faut savoir que leurs pratiques religieuses leur interdisent, pendant le Sabbat, de porter dans leurs mains des objets en dehors du domaine privé, qu'il s'agisse de clés ou de sacs d'épicerie par exemple. Même pousser un chariot de bébé leur est défendu.

Compte tenu de la discrétion même du dispositif,

VOIR PAGE A 8: OUTREMONT

ACTUALITÉS

Landry ferme la porte aux orphelins de Duplessis

Page A 8

• LES ACTUALITÉS •

Union fédérale

Landry tend la main à Dumont

ROBERT DUTRISAC

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Bernard Landry a tendu la main hier au chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, pour l'élaboration conjointe d'un plan d'union fédérale.

«Il [Mario Dumont] parle d'union fédérale, nous parlons d'union de type fédéral à l'européenne. Alors, il y a sûrement un dialogue possible entre les deux formations politiques qui, sur une question aussi fondamentale, emploient un langage presque similaire», a dit Bernard Landry au cours de la conférence de presse tenue pour dresser le bilan de la session parlementaire. Plus tôt à l'Assemblée nationale, M. Landry avait lancé pareille invitation au chef adéquat.

Aucun mécanisme formel de négociation entre le Parti québécois et l'ADQ n'est arrêté. «On n'en est pas encore là», a dit le chef du PQ. «Il faut laisser évoluer la pensée», a-t-il dit, soulignant que des politologues sérieux font partie de l'entourage de M. Dumont, une référence au président de la commission politique du ADQ, Guy Laforest, directeur du département de science politique de l'Université Laval.

«Je souhaite beaucoup de chance à M. Landry s'il veut essayer de décoder la position de Mario Dumont sur les relations que doit avoir le Québec avec le reste du Canada. C'est l'énigme du siècle, ça», a répliqué le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, à une question d'un journaliste. «Mais plus la saison politique avance, plus la glace va être mince pour Mario Dumont, parce qu'il ne pourra pas simultanément se dire souverainiste et fédéraliste encore très longtemps.»

Dans son bilan, le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Brassard, a parlé d'une «session passablement houleuse, pour ne pas dire tourmentée», parce que l'institution de l'Assemblée nationale a été prise à partie par le leader de l'opposition officielle, Pierre Paradis. Après avoir à plusieurs reprises traité de menteur le vice-président de l'Assemblée nationale, Claude Pinard, M. Paradis a finalement présenté ses excuses, évitant ainsi qu'une motion d'outrage au Parlement ne soit présentée contre lui. M. Brassard a annoncé que le conseil des ministres et les députés péquistes avaient accepté qu'on revoie dès le retour des vacances les règles parlementaires entourant les fins de session, notamment le bâillon.

En faisant son bilan, Bernard Landry a cité les quatre «orientations majeures» qui avaient caractérisé, selon lui, la session, tirées en fait du dernier budget Marois: l'action sociale de solidarité, l'éducation et la jeunesse, la diminution du fardeau fiscal, dont une tranche importante entre en vigueur le 1^{er} juillet, et «l'emphase [sic] particulière» mise sur les régions-ressources.

Jean Charest a pour sa part dénoncé l'imposition du bâillon, une illustration du «style Landry» à ses yeux. L'opposition officielle a réussi à faire reculer le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel, sur la hausse de 4,5 % du loyer dans les centres d'hébergement des personnes âgées, a dit le chef libéral, rappelant la dénonciation faite par son parti des listes d'attente dans le réseau de la santé. Il a aussi critiqué le fait que le gouvernement engage des fonds publics pour refaire des études sur la souveraineté.

De son côté, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a fait remarquer «le glissement», tant au PQ qu'au PLQ, vers une «gauche bureaucratique et dépassée», une «dérive vers un modèle étatique» qui lui paraît «complètement déconnecté de la photographie qu'on peut prendre du Québec d'aujourd'hui».

En ce qui a trait à la pauvreté, M. Dumont a dit qu'il n'y a pas d'inadéquation entre le bon sens et le cœur. Le Québec est une société endettée, surtaxée et surréglementée, a-t-il soutenu, «paralysée sur le plan de son développement, étouffée par un gouvernement très gros et très lourd». Le chef adéquat s'en est pris au plan de lutte contre la pauvreté esquissé par le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Jean Rochon. Ce plan a été «la risée» des groupes qui apportent de l'aide aux plus démunis, a-t-il souligné. Mario Dumont conclut également à l'échec des mesures annoncées pour soutenir les régions puisque «jamais on n'a eu autant de cris d'alarme [en provenance] des régions».

Anna-Laberge perd ses anesthésistes
Ils ne sont plus que deux à se partager la tâcheISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Au plus fort de l'été, l'hôpital Anna-Laberge de Châteauguay aura perdu plus de la moitié de ses anesthésistes, et d'ores et déjà on doit faire appel à la présence de médecins dépanneurs pour combler les horaires de garde.

Cet hôpital de la Montérégie qui comptait cinq anesthésistes il y a encore un mois a perdu deux d'entre eux au cours des dernières semaines et un troisième, dont le départ est prévu en août, a remis sa démission cette semaine. Seulement deux anesthésistes tiennent maintenant le fort dans cet hôpital régional qui comporte un important volet d'obstétrique, puisque quelque 1500 accouchements s'y effectuent chaque année.

«Nous avons déjà le nombre minimum pour fonc-

tionner et il ne reste plus que deux anesthésistes. Nous avons fait appel à des médecins dépanneurs pour pouvoir couvrir la période des vacances», a indiqué hier Claude Choinière, responsable des relations publiques pour l'hôpital.

Selon ce dernier, toutes les interventions chirurgicales prévisibles qui pouvaient être reportées l'ont été, et le recours aux médecins dépanneurs permettra, jusqu'en août, de combler tous les horaires de garde. Mais à partir d'août, la situation se corsera puisqu'il faudra trouver des renforts pour assurer la disponibilité constante d'un anesthésiste.

Compte tenu de cette situation précaire, des ententes ont déjà été signées avec d'autres hôpitaux de la Montérégie et de la région de Montréal pour assurer, au besoin, le transfert d'urgence de patients dont la condition nécessiterait une anesthésie. On pense notamment à transférer les patientes enceintes qui pour-

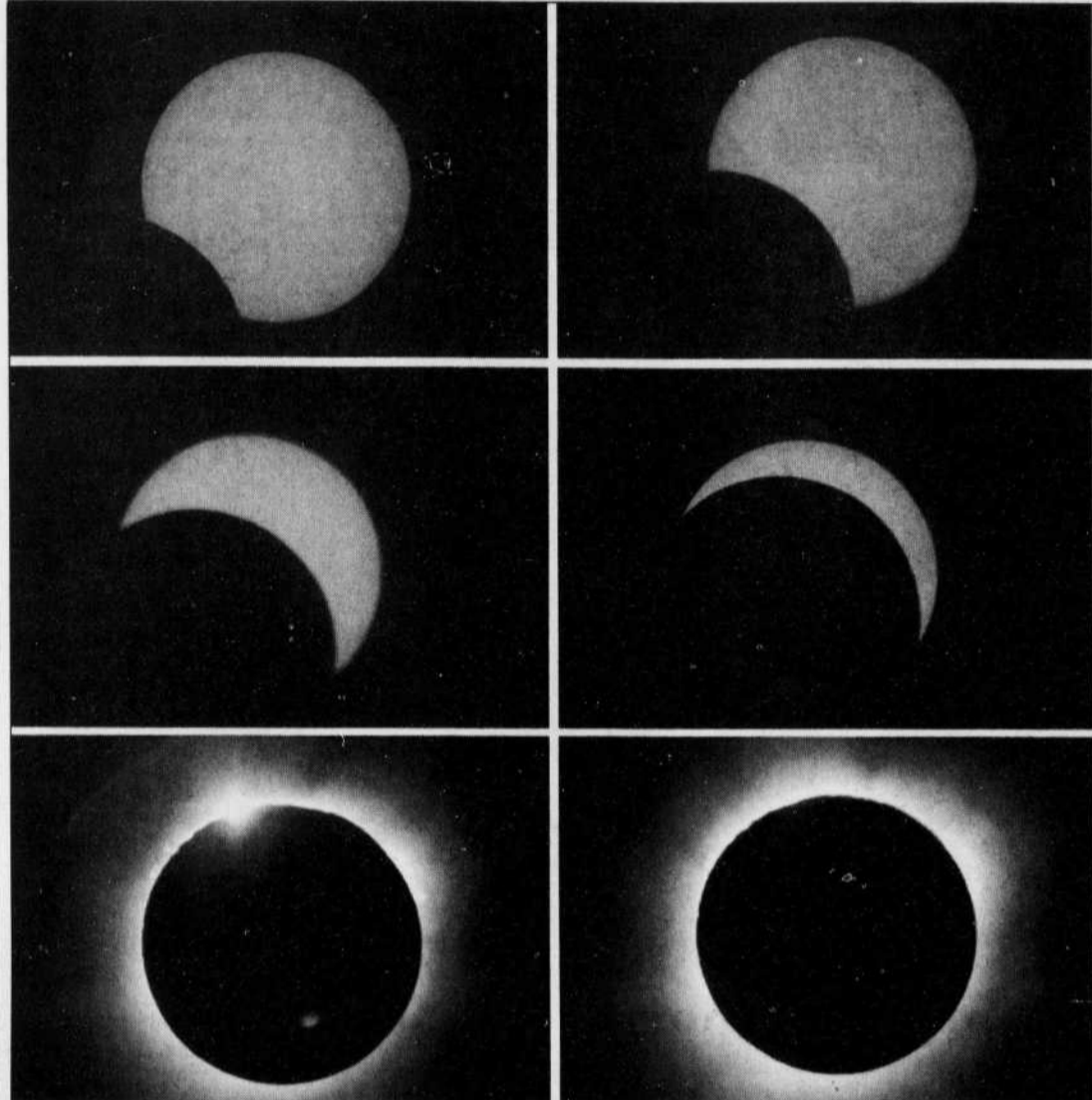
raient avoir à subir une césarienne d'urgence à un moment où aucun anesthésiste ne serait disponible.

Pour l'instant, l'hôpital assure que cette situation «ne met pas en péril la santé des patients» et que l'impact de ces départs est difficile à évaluer. Pour ce qui est des patientes qui devraient accoucher durant cette période, l'hôpital Anna-Laberge, considéré comme à l'avant-garde en ce qui a trait aux soins obstétricaux, se dit mieux préparé puisqu'il affiche l'un des plus bas taux de césariennes et d'épidurales au Québec.

«Nous allons porter une attention particulière aux patientes qui pourraient avoir besoin d'être transférées pour subir une césarienne, mais, à date, nous n'avons jamais eu à recourir à ces mesures spéciales», a indiqué M. Choinière.

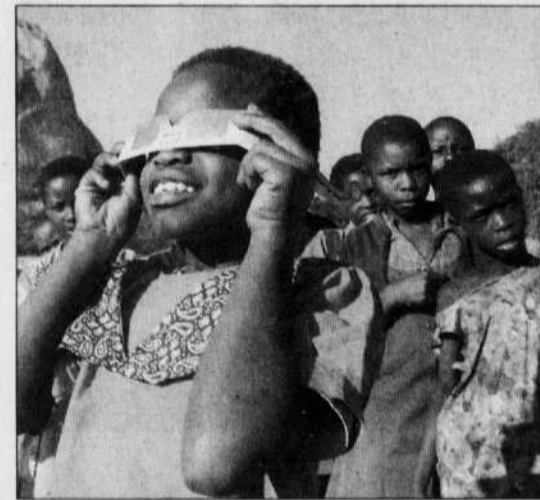
Pour l'instant, on compte donc sur le recrutement pour régulariser cette situation et des efforts sont déployés pour attirer une nouvelle équipe d'anesthésistes.

Le jour et la nuit



REUTERS

DE SECONDE en seconde, le Soleil s'est progressivement travesti en Lune, le temps d'une éclipse solaire, la première du nouveau millénaire. L'éclipse, d'une durée de trois minutes 59 secondes, était visible de l'Afrique australe. Elle a été totale à Lusaka, la capitale de la Zambie, où acrobates et musiciens ont amusé les touristes et les scientifiques venus du monde entier pour observer ce rendez-vous exceptionnel. Au nord de Harare, de jeunes Zimbabwéennes ont fait la queue pour pouvoir observer l'éclipse à travers une paire de lunettes spécialement conçue pour l'occasion. Craignant que des citoyens ne soient frappés de cécité, le président de Madagascar, Didier Ratsiraka, avait personnellement commandé 13 millions de paires de lunettes pour les 14 millions d'habitants de cette île.



Loi sur les jeunes contrevenants

Québec
s'adressera
aux tribunaux

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Québec prend le chemin des tribunaux afin de contester la loi fédérale C-7 sur les jeunes contrevenants, une loi qui fait fi du bien de l'enfant, déplore-t-on. Le gouvernement adressera en ce sens un renvoi à la Cour d'appel du Québec au cours de l'été, a annoncé hier le ministre de la Justice, Paul Bégin.

La procédure privilégiée par Québec permet au gouvernement de poser une série de questions au tribunal, forçant ainsi les juges à se prononcer sur la constitutionnalité de la loi fédérale et sa conformité avec le droit international. De plus, elle permet de sauver du temps comparativement à une action en nullité qui n'aurait été entendue par les tribunaux qu'après la sanction de C-7 par le Sénat.

Cette loi est unanimement rejetée au Québec, a rappelé le ministre Bégin, qui a expliqué qu'au Québec, on préconise une approche de réadaptation à l'endroit des jeunes contrevenants. La loi fédérale, plus conforme à la mentalité qui prévaut au Canada anglais, est plutôt axée sur l'infraction commise et sur les mesures coercitives à prendre à l'égard des jeunes fautifs.

«L'approche du projet de loi fédéral ne correspond pas à notre modèle d'intervention auprès des jeunes et n'offre pas la flexibilité requise», a commenté le ministre Bégin.

Les questions que le Québec formulera devant la cour par son renvoi ne sont pas encore déterminées. Mais M. Bégin a expliqué qu'elles soulèveront le fait que le projet de loi fédéral va à l'encontre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, une convention dont le Canada est signataire et qui prône que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte.

Les procureurs québécois mettront aussi en évidence le fait qu'Ottawa doit «limiter au maximum son empiètement sur les pouvoirs provinciaux», en vertu de la Constitution canadienne.

Québec entend également plaider que la loi fédérale «empêchera un juge d'imposer au jeune contrevenant la sanction qu'il juge la plus appropriée, mais devra de manière rigide appliquer la loi» sans considération du bien de l'enfant.

À Ottawa, la ministre de la Justice, Anne McLellan, a seulement déclaré par communiqué que «le gouvernement du Canada est d'avis que le projet de loi C-7 est constitutionnel, qu'il représente un exercice valide du pouvoir fédéral en matière de droit criminel et qu'il est conforme à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant».

Une motion unanime de l'Assemblée nationale et diverses requêtes provenant des intervenants du réseau social demandaient en effet au gouvernement fédéral de soustraire le Québec à l'application de la loi.

Lanthier attendra en prison

BRIAN MYLES

LE DEVOIR

C'est en fustigeant l'avocat de la défense Gilles Doré pour son insolence et sa requête sans fondement que le juge Jean-Guy Boilard a refusé hier de libérer sous caution Daniel Lanthier, un membre des Rockers accusé de 13 meurtres, de gangstérisme, de complot et de trafic de drogue.

Le jugement frondeur de M. Boilard risque de refroidir les ardeurs d'une quarantaine de personnes reléguées de près ou de loin à l'organisation des Hells Angels qui attendent leur procès en prison. La semaine dernière, le juge Boilard a libéré sous caution Donald Stockford, un leader des Nomads au casier judiciaire vierge qui gagne officiellement sa vie comme cascadeur. Cette décision, portée en appel par le ministère public, a fait naître de beaux espoirs chez les notards. Le juge Boilard vient de les anéantir.

Chaque cas est unique, a dit M. Boilard. Le juge a libéré Donald Stockford de façon provisoire parce qu'il ne présente aucun antécédent judiciaire, qu'il gagne sa vie au moyen d'un métier légitime et qu'il risque d'attendre plus longtemps que les autres pour la tenue de son procès puisqu'il est anglophone. Un profil qui ne ressemble en rien à celui de Daniel Lanthier.

L'avocat Gilles Doré demandait un arrêt des pro-

cédures sous prétexte que les moyens offerts à M. Lanthier pour prendre connaissance de l'abondante preuve sur cédrom étaient insuffisants en prison. L'accusé a pourtant admis en contre-interrogatoire qu'il préférerait passer ses temps libres dans la cour extérieure de la prison plutôt que derrière le clavier d'un ordinateur. «C'est son choix; comment son avocat peut-il maintenant s'en plaindre?», s'interroge M. Boilard.

«Préparer le procès, voilà entre autres choses l'utilité de l'avocat retenu par l'accusé, surtout si ce dernier est détenu», a-t-il ajouté.

Le juge s'est montré sans pitié à l'égard de Gilles Doré. «Un avocat insolent est rarement utile à son client», lui a-t-il lancé à la conclusion des audiences. Il n'a pas manqué de souligner dans sa décision écrite «l'outrecuidance» de l'avocat, en qualifiant sa demande d'arrêt des procédures comme étant «non seulement surprenante mais tout à fait ridicule».

Le juge Boilard a reconnu le caractère unique de la cause en raison du nombre d'accusés (42), la nature des accusations (meurtres, gangstérisme, complot et trafic de drogue) et le gigantisme de la preuve. Rien qui ne justifie l'arrêt des procédures ou la remise en liberté provisoire de Daniel Lanthier. M. Boilard estime enfin qu'il est possible de tenir un procès dans des délais raisonnables, au Palais de justice, contrairement aux prétentions de la défense.

Bastien est interrogé
sur la disparition de Jolène

EN BREF

(PC) — Mario Bastien, celui qui a tué le jeune Alexandre Livernoche, fait encore la manchette. Selon le réseau TVA, la Sûreté du Québec a interrogé Bastien hier sur son implication possible dans la disparition de Jolène Riendeau, une fillette de dix ans du quartier Pointe-Saint-Charles, à Montréal, qui n'a pas été revue depuis avril 1999. La semaine dernière, Mario Bastien a été condamné à 25 ans de pénitencier pour avoir torturé puis assassiné Alexandre Livernoche, 13 ans, de Sorel-Tracy. Bastien devait être incarcéré au pénitencier de Donnacona mais il n'y est pas encore. Selon TVA, la SQ a obtenu une ordonnance de la cour pour l'interroger de nouveau. À l'époque de la disparition de Jolène, Bastien était libre et aurait pu se trouver à Pointe-Saint-Charles. Il avait pris l'habitude de sauter à bord des convois de marchandises qui passaient par Sorel-Tracy pour se rendre à Montréal. En 1999, la police avait interrogé Bastien, mais sans succès. On croit que si Bastien est impliqué dans l'enlèvement de Jolène, il pourrait maintenant passer aux aveux. Les services d'un détective de la SQ en qui Bastien a confiance ont été retenus. Roberto Bergeron est celui-là même qui a obtenu les aveux de Bastien au sujet du meurtre d'Alexandre Livernoche. L'interrogatoire de Bastien a commencé hier après-midi dans un endroit tenu secret et devait se prolonger pendant plusieurs heures.

Coupable du meurtre
d'Aylin Otano-Garcia

(PC) — L'adolescent accusé d'avoir tué la jeune Aylin Otano-Garcia a été reconnu coupable de complot et de meurtre prémédité au Palais de justice de Saint-Jérôme. La défense évoquait l'aliénation mentale, ce qui n'a pas été retenu par le juge. L'adolescent avait tué la jeune fille de 15 ans à coups de bâton de baseball avec un complice, pour des motifs racistes. Il est passible d'une peine maximale de six ans de garde fermée. Les représentations sur sentence auront lieu le 13 septembre.

Deux avions des Snowbirds
entrent en collision

(PC) — Un avion des Snowbirds s'est écrasé dans le sud-ouest de l'Ontario, hier après-midi, à la suite d'une collision avec un autre appareil. L'appareil a chuté dans le lac Érié, près de Port Burwell. Selon les Forces armées canadiennes, il y aurait eu deux personnes à son bord. Le capitaine Keith Hoey, du centre de coordination des secours de la base de Trenton, a indiqué que les deux personnes avaient été transportées à l'hôpital. Une source a indiqué au London Free Press que la vie des deux blessés n'était pas en danger.

C a h i e r s p é c i a l

Bonne fête
Québecsamedi
23 juin 2001

LE DEVOIR

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BAILLON

SUITE DE LA PAGE 1

étudier un projet de loi. Ce qui est tout de même onze de plus que ce à quoi ils ont droit actuellement!

Le projet de réforme parlementaire de M. Charbonneau est toutefois resté lettre morte... jusqu'à mercredi. Le leader du gouvernement, Jacques Brassard, a alors indiqué en soirée qu'il avait l'intention d'utiliser certaines propositions du président comme base de discussion en vue d'une révision prochaine de certaines procédures, telle ladite suspension des règles.

M. Brassard s'est montré suffisamment sérieux dans sa démarche pour annoncer d'avance qu'il pourrait ne plus jamais avoir recours au bâillon! «J'espère que c'est la dernière fois que je présente une motion de suspension des règles de ce type-là. Je souhaite ardemment modifier notre règlement pour qu'on ait des procédures différentes pour faire adopter, de façon diligente, des projets de loi», a-t-il indiqué.

Le leader a obtenu en ce sens un mandat du gouvernement pour aller de l'avant avec une véritable réforme du règlement. Du coup, le conseil des ministres et le caucus péquiste ont adhéré aux propositions de M. Charbonneau en ce qui a trait au processus de législation accéléré.

À la fin août, dans le cadre du lac à l'Épaulé, les membres de la commission de l'Assemblée nationale se retrouveront donc pour examiner ce que propose le gouvernement. Par la suite, ils feront rapport à l'ensemble des députés, qui devront se prononcer sur ces recommandations. Tant au cabinet du président qu'à celui du leader, on se montre confiant de voir l'Assemblée nationale adopter de nouvelles règles de procédure d'ici l'hiver prochain.

Cela dit, un changement de culture institutionnelle d'une telle importance nécessitera, pour voir le jour, une très grande volonté politique des deux côtés de la Chambre. Le parti majoritaire ainsi que son rival qui entend le devenir prochainement auront-ils l'audace de se débarrasser d'une technique procédurale qui permet de faire adopter à toute vapeur d'importantes pièces législatives? Après débats en perspective au sein des deux caucus!

D'autre part, les plus cyniques souligneront avec raison que l'opposition trouve à tout coup son compte lorsque le gouvernement a recours au bâillon. Rien de plus facile, pour un parti minoritaire, que de crier au meurtre lorsque le gouvernement actionne la guillotine parlementaire alors que les projets de loi concernés auraient été adoptés de toute façon. C'est d'ailleurs le sujet qui a le plus nourri les critiques de Jean Charest, hier, lors du bilan qu'il a dressé de l'action gouvernementale de la dernière session.

Enfin, la proposition de M. Charbonneau ralentira sans aucun doute le processus parlementaire alors que le gouvernement, quel qu'il soit, doit composer avec d'énormes pressions de la population, des organismes et des commentateurs qui lui demandent continuellement d'agir avec célérité. «C'est clair que ça heurte de plein front cette conception qui veut qu'efficacité rime avec rapidité», reconnaît le président de l'Assemblée.

Rien n'est donc gagné d'avance. Si la vision institutionnelle ne prime pas sur les intérêts partisans dans les discussions à venir, il y a tout lieu de croire que ces intentions ne demeureront que des vœux pieux. Mais laissons néanmoins la chance au cœur.

HOOKER

«Quand vous n'allez pas bien, quand les choses ne vont plus dans le bon sens... le blues vous redonne un coup de fouet»

SUITE DE LA PAGE 1

deuxième guerre mondiale, Hooker était souvent cité à l'égal des Muddy Waters, BB King, Willie Dixon, Howlin' Wolf, et autre Lightnin' Hopkins.

Au milieu d'une dizaine de frères et sœurs, il a grandi dans une plantation du sud des États-Unis, près de la petite ville de Vance, dans le Mississippi. Comme de nombreux autres chanteurs de blues, il vit ses premières expériences musicales dans une église.

Il quitte l'école à 14 ans et s'installe à Memphis, dans le Tennessee où il se consacre à la musique. Il développe alors son style, si particulier. En 1948, il enregistre son premier disque, *Boogie Chillen*, pour la Maison de disques Modern Records.

Avec sa voix caverneuse, ses riffs de guitare au style obsédant et le battement de son pied donnant le tempo, il enchaîne les succès, dont *Crawling King Snake*, *In The Mood*, *Rock House Boogie* et *Shake Holler and Run*.

Ses disques se vendent bien, mais Hooker n'en a guère le retour en argent. Irrité, il choisit alors de se produire sous des noms d'emprunt : John Lee Booker, John Lee Cooker, Johnny Williams, Delta John, Sir John Lee Hooker, Little Pork Chops, Texas Slim, Birmingham Sam, John Lee, Boogie man, Johnny Lee et John L. Booker. Mais ses admirateurs ont peu de mal à le reconnaître, sa voix trahissant sa véritable identité.

Dans les années 60, il acquiert enfin la notoriété qui lui faisait défaut, jouant avec d'autres musiciens, du jazz au rock en passant bien entendu par le blues. Des artistes qu'il influence souvent. C'est le cas de Jimi Hendrix, Van Morrison, The Animals, Fleetwood Mac, Bonnie Raitt, Bruce Springsteen, Carlos Santana, Eric Clapton et les Rolling Stones.

En 1997, John Lee Hooker, interprète de *Boom Boom Boom* et de *Boogie Chillen*, reçoit deux Grammy Awards pour son album *Don't Look Back*.

«Le blues ne vous rend pas pauvre, le blues ne vous laisse pas tomber», estimait-il. «Quand vous n'allez pas bien, quand les choses ne vont plus dans le bon sens... le blues vous redonne un coup de fouet», ajoutait-il.

En 1991, pour son influence novatrice sur le rock'n'roll, sur le rhythm'n'blues et même sur la pop, il a été accueilli dans le légendaire Hall Of Fame.

«Je ne sais pas ce qu'est un génie», disait-il à un journal londonien. «Je sais que personne ne sonnera jamais comme moi, sauf peut-être mon beau-père (Willy Moore). Tu entends plein de gosses qui essaient de jouer comme B. B. [King], et ils n'y arriveront pas parce que, ooh, c'est un musicien tellement bon et un très grand homme. Mais tu ne les entendas jamais même essayer de sonner comme John Lee Hooker.»

Landry ferme la porte aux orphelins de Duplessis

ROBERT DUTRISAC
SÉVERINE DEFOUNI

LE DEVOIR

Bernard Landry a fermé la porte, hier, à ce qu'une meilleure offre soit faite pour indemniser les orphelins de Duplessis. Ces derniers souhaitent ardemment que les négociations reprennent avec le cabinet du premier ministre.

Mais, hier, un de leurs plus fervents défenseurs, l'ex-ministre Denis Lazure, président du Comité d'appui pour la justice aux orphelins de Duplessis, estimait que l'offre du gouvernement était acceptable puisqu'elle reprend les paramètres définis il y a deux ans par le Protecteur du citoyen.

Reprenant le dossier après le refus de Lucien Bouchard de verser quoi que ce soit à titre d'indemnités, le gouvernement Landry a offert 25 000 \$ en moyenne aux orphelins de Duplessis internés illégalement dans les années 50 et 60. De 1000 à 1500 personnes sont visées et l'offre gouvernementale pourrait atteindre 37,5 millions. Affirmant qu'il n'y aura aucune autre offre, M. Landry a dit que celle qui était sur la table n'était pas dictée par des considérations juridiques ou de marchandage. «Nous ne sommes pas dans une négociation, a-t-il soutenu. C'est un élan de

solidarité et de compassion qui a dicté notre attitude.»

Le Comité des orphelins et orphelines de Duplessis a signalé, hier, qu'il avait présenté une contre-proposition mercredi après trois brèves rencontres avec l'entourage du premier ministre, soit 50 000 \$ «pour un enfant ayant été interné illégalement dans un asile psychiatrique pendant une durée moyenne de 12 ans». Accompagné d'un avocat, M^e Yves Lauzon, de Lauzon Belanger, le président du Comité, l'écrivain Bruno Roy, a rencontré Pierre Roy, du Conseil exécutif, Brigitte Pelletier et Jean-Claude Beauchemin, du cabinet du premier ministre, et un avocat représentant le gouvernement. En contrepartie de l'indemnisation, les orphelins renonçaient à tenter toute poursuite contre l'Église et les communautés religieuses, signant une quittance complète. «Ce qu'il faut comprendre, c'est que le gouvernement ne négociait pas seulement pour lui. Il négociait aussi pour d'autres parties: l'Église et les communautés religieuses», a soutenu M^e Lauzon.

«On veut se rassembler avec le gouvernement. On n'est pas si loin que ça, a dit Bruno Roy au Devoir. On n'a pas honte de notre demande de 50 000 \$. Des vies brisées, ça vaut beaucoup plus que 50 000 \$. On ne nous rendra pas coupables de demander ça.»

Denis Lazure s'est dit surpris mais surtout déçu

que M. Roy ait refusé l'offre gouvernementale. Selon lui, la proposition de Bernard Landry était tout à fait dans la lignée des recommandations du Protecteur du citoyen. «C'est un effort remarquable que vient de faire le gouvernement Landry. C'est un geste historique qu'il a posé», a-t-il dit, rappelant que la cause n'avait jamais autant avancé sous les quatre gouvernements précédents, soit ceux de Bourassa, Johnson, Parizeau et Bouchard. «Alors, quand on apprend que M. Roy rejette l'offre... On regrette vivement qu'une entente ne soit pas intervenue et on espère que M. Roy fera tout le nécessaire pour qu'un règlement devienne possible.»

Réunis hier après l'annonce de l'offre gouvernementale, des membres du Comité d'appui (qui regroupe plus d'une centaine d'artistes et de personnes du milieu universitaire) ont choisi de continuer à défendre la cause des orphelins.

Les orphelins de Duplessis pourraient décider de lancer un recours collectif sur de nouvelles bases — une première procédure, trop floue, a échoué devant les tribunaux. Mais le Comité d'appui est en faveur d'un règlement hors cour, à l'instar du Protecteur du citoyen. «Les orphelins ont en moyenne 58-59 ans. Les trois quarts vivent d'aide sociale, leur vie a été gâchée. Aller devant les tribunaux, c'est juste prolonger le mal», estime, pour sa part, Denis Lazure.

LOGEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

rapporte François Saillant. Ailleurs, ce n'est pas vraiment mieux. Les gens ont beau chercher quotidiennement, ils commencent à se rendre compte qu'ils ont un méchant problème. Lorsqu'ils trouvent quelque chose, le coût du loyer est exorbitant. On parle d'augmentations de 50, 100 et même 200 \$ par mois, que les gens n'osent d'ailleurs pas contester devant la Régie [du logement].»

Le problème ne se limite pas à Montréal. À Hull, le coordonnateur du Comité logement occupe, François Roy, raconte l'histoire pathétique de cette mère et ses cinq enfants, forcés de vivre pendant deux mois dans une fourgonnette, ou celle de cet autre couple et ses quatre enfants qui ont habité au motel pendant plus d'un mois avant de se faire offrir un gîte dans un centre communautaire désaffecté. Il faut dire que la croissance économique de la région outaouaise a fait passer le taux d'inoccupation des logements à Hull

de 4,4 à 1,4 % en un an. «On est débordés d'appels à l'aide», dit M. Roy. La chose ne s'était pas vue depuis 1982 alors qu'une quarantaine de familles avaient dû habiter sous la tente tout l'été avant de se réfugier dans une ancienne école.

Mesures d'urgence

Aussi demande-t-on aux gouvernements de se préparer au pire. Le FRAPRU, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes les ont pressés hier de prévoir l'ouverture de refuges pour les gens et de lieux d'entreposage pour leurs biens, un peu à la façon employée lors de la crise du verglas, en 1998. A plus long terme, on s'attend à ce que les gouvernements relancent la construction de logements sociaux dans l'ensemble

du Québec.

Directeur du Service de l'habitation de la Ville de Montréal, Denis Quirion hésite à décrire la situation de façon aussi dramatique. Il s'engage toutefois à rencontrer sans délai les groupes concernés pour évaluer l'ampleur du problème. Il reconnaît également que les quelque 500 nouvelles unités de logement social créées chaque année sur le territoire de la Ville ne suffisent pas à répondre à la demande. La liste d'attente pour l'un des 18 000 HLM de l'Office municipal d'habitation de Montréal compte 8000 noms.

On évaluait en 1996 que 86 000 ménages consacrent plus de la moitié de leurs revenus à se loger alors qu'il n'existe actuellement que 40 000 logements modiques dans l'île. On comprend, dit M. Quirion, que le retour annoncé du gouvernement fédéral dans le financement du logement social est attendu avec impatience par tout le monde.

BIO

SUITE DE LA PAGE 1

inc., FVO, AGBA) sont autorisés à l'accorder à un éleveur, un transformateur ou un distributeur de produits agroalimentaires après vérification que ses conditions de production ou de manutention respectent bel et bien l'environnement. «Le hic, poursuit Mme Reed, c'est que, pendant longtemps, ce système de certification a reposé sur la confiance dans les producteurs qui, pour la plupart, se sont lancés dans le bio par pure conviction.»

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le marché, évalué par le MAPAQ à plus de 100 millions de dollars par année, attire en effet de nouveaux joueurs. Des joueurs parfois davantage intéressés par les profits prometteurs du bio que par la défense d'une cause environnementaliste. «Il est donc important de prévenir d'éventuelles fraudes maintenant plutôt que de les guérir plus tard», commente la représentante d'Option Consommateurs.

Dans sa ligne de mire: de nombreuses failles, relevées dans les processus de certification. Jusque-là, le milieu composait très bien avec cette situation, palliant lui-même, de façon naturelle, ces «trous» dans la réglementation imposée aux producteurs par les Organismes de certification biologique (OCB). «Mais la donne a changé», reconnaît Mme Reed.

Option Consommateurs recommande donc au milieu de s'ajuster. Comment? En incitant tout d'abord les OCB à adopter des «normes de référence minimales relativement détaillées et complètes» afin d'encadrer la production de l'activité biologique au pays. Certes, depuis plusieurs années, l'ensemble des organismes de certification adhèrent aux normes de production et de transformation dictées par le *Codex Alimentarius* (les normes

mondiales établies par l'ONU en matière d'alimentation et d'agriculture) comme base pour leur cahier des charges. Mais ils se donnent également la latitude d'imposer à leurs membres d'autres normes plus ou moins strictes.

Un exemple? L'usage d'antibiotiques dans les élevages. Certains OCB les bannissent purement et simplement. Alors que d'autres les autorisent, occasionnellement, comme dernier recours pour sauver un animal malade. Des approches différentes qui nuisent, selon Option Consommateurs, à l'«uniformisation de la qualité des produits biologiques offerts au public».

Autres écueils relevés par l'organisme: l'inspection des fermes par les organismes de certification pour s'assurer du respect des normes contenues dans le cahier des charges. Sur ce point toutefois, l'ensemble des OCB s'entendent en imposant à leurs membres la visite d'un inspecteur au début du processus d'accréditation ainsi qu'une visite-surprise en cours d'année.

En théorie. Car, en pratique, l'inspection n'est pas toujours possible. En effet, en février 2001, les OCB ne pouvaient compter que sur cinq à six inspecteurs à travers la province pour «surveiller» le fonctionnement d'environ 700 fermes, transformateurs ou distributeurs accrédités.

Une pénurie d'inspecteurs qui, jumelée au manque d'uniformité de leur formation, pourrait, selon Mme Reed, nuire considérablement à l'image du bio. «Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, explique-t-elle. Les consommateurs, en ce moment, ont une grande confiance dans les produits biologiques. Il faut donc que le secteur prenne rapidement le virage pour continuer à bien les informer et surtout à les rassurer.»

La moitié des profits du crime retourne à la police

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Depuis trois ans, 8,5 millions \$ confisqués aux criminels ont été rendus à des organismes communautaires et aux corps policiers impliqués dans des opérations contre le crime organisé.

La moitié de cette somme, soit 4,2 millions \$, a d'abord profité aux corps policiers qui ont directement participé à des opérations précises contre des groupes criminels.

L'autre tranche de 4,2 millions \$ a été divisée également entre des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels et des associations oeuvrant pour la prévention de la criminalité.

C'est le ministre de la Justice et procureur général Paul Bégin qui a fait cette annonce, jeudi, au cours d'une conférence de presse tenue au Palais de justice de Québec. Il en a profité pour rappeler que cette répartition des profits du crime est autorisée en vertu de la Loi sur les produits de la criminalité adoptée en 1996.

Au cours de la dernière année, 2,8 millions \$ ont été saisis à des criminels. De cette somme, 1,4 million \$ iront aux organismes impliqués dans la prévention du crime et l'aide aux victimes, et 1,4 million \$ seront répartis entre les corps policiers.

«Il est réconfortant de voir l'argent du crime utilisé à réparer les torts causés aux victimes et à financer les organisations qui oeuvrent à sa répression», a dit M. Bégin.

Au nom du ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, retenu en Chambre par les travaux parlementaires, M. Bégin a précisé que les 700 000 \$ alloués cette année aux organismes d'aide aux victimes seront partagés entre les 12 centres d'aide répartis sur le territoire québécois.

Quant aux organismes communautaires, ils seront surtout appelés à soumettre des projets liés à la prévention du tagage dans les écoles, un phénomène devenu préoccupant chez les jeunes et qui nécessite une action concrète.

Quant aux sommes récupérées par les corps policiers, il est plus difficile de préciser où elles iront. On sait à tout le moins qu'elles seront intégrées aux budgets généraux déjà consentis par les différents paliers de gouvernement dans la lutte contre le crime organisé ou les bandes de motards.

Le sous-ministre de la Sécurité publique, Me Denis Racicot, a expliqué que «pour dégager des ressources, nous avons convenu qu'il y avait lieu que les corps de police soient indemnisés dans une certaine mesure pour le travail effectué.»

«Ça sert à financer des policiers qui travaillent pour saisir les produits de la criminalité», a-t-il ajouté.

Pour le ministre Bégin, cette contribution financière supplémentaire accordée aux policiers sert en quelque sorte d'encouragement «à en faire plus» pour lutter efficacement contre le crime organisé.

«Il a été convenu, au moment de l'adoption du projet de loi, que cet argent pourrait servir d'incitatif», a ajouté M. Bégin.

OUTREMONT

SUITE DE LA PAGE 1

on ignore depuis quand exactement les *erouws* sont utilisés à Outremont. Toujours est-il qu'à la suite de plaintes déposées par des citoyens l'an dernier, des employés municipaux ont eu pour mandat de démanteler tous les *erouws* existants. Les doléances répétées de la communauté hassidique n'ont pas convaincu la municipalité d'émettre des permis pour ces *erouws*, la Ville étant d'avis qu'elle devait rester neutre et que les questions de nature religieuse ne sont pas de son ressort.

Il n'en fallait pas plus pour que les hassidim s'adressent à la Cour supérieure afin de trancher le litige. Dans sa décision rendue hier, le juge Hilton signale que des *erouws* sont installés dans plusieurs villes avoisinantes, dont Montréal, Saint-Laurent et Dollard-des-Ormeaux, sans créer de remous. Invoquant la liberté de religion garantie par la Charte des droits, il signale à la Ville son devoir d'accommoder ses résidents dans leurs pratiques religieuses et l'invite même à élaborer une réglementation pour déterminer la hauteur et le nombre d'*erouws* permis sur son territoire.

À la sortie de la cour, Jack Hartstein, de la communauté hassidique, se réjouissait de la décision du juge Hilton mais déplorait que la Ville d'Outremont n'ait pas assumé ses responsabilités par peur des conséquences politiques, préférant s'en remettre à la cour. Les *erouws* ne briment rien en rien les droits des autres résidents d'Outremont, estime-t-il, et le juge l'a confirmé. Il assure que les relations avec les voisins sont harmonieuses bien qu'une minorité, qui ne sont pas représentatifs des résidents d'Outremont, leurs soient hostiles. Julius Grey, l'avocat qui représentait les hassidim, accueille avec satisfaction la décision du juge: «C'est une excellente décision et je pense qu'elle reflète précisément le type de sécularisme qu'a notre société. [...] La cour a opté en faveur d'un sécularisme bienveillant et a établi qu'on ne pouvait pas préférer une religion à une autre.»

Pour Jérôme Unterberg, maire d'Outremont, la décision est importante et fera jurisprudence au Canada. «Ce que la Ville souhaitait au départ, ce n'était pas de gagner, de perdre ou de partir en croisade, c'était d'obtenir une décision. [...] Ça ne nous paraissait pas clair à l'origine et même le juge cherchait une jurisprudence; c'est quelque chose du droit nouveau.» Daniel Baril, du Mouvement laïque québécois qui est intervenu aux côtés de la Ville, n'affichait pas la même sérénité, qualifiant le jugement de «déplorable» car il confère à un territoire public un caractère religieux en le ceinturant d'un mur symbolique. «La réglementation civile doit avoir préséance sur le pouvoir religieux», indiquait-il hier. Tant la Ville que le Mouvement laïque pourraient en appeler de la décision du juge.

Plusieurs citoyens en avaient gros sur le cœur. Michel Vaïs, lui-même juif mais non hassidique, habite Outremont depuis 24 ans, et sa maison se trouve au cœur du territoire délimité par le périmètre. «C'est très décevant. Je me trouve malgré moi dans un ghetto marqué par des fils qui ont en réalité des murs. Je manque d'oxygène. Je trouve regrettable cette incursion du religieux sur le territoire civil et je me sens maintenant comme embrigadé.» Il craint aussi l'effet d'entraînement que pourrait causer le jugement rendu. «Va-t-on limiter la circulation des voitures et des gens, interdire le stationnement comme ça se fait dans certains quartiers d'Israël?» Selon lui, le devoir de règlement de l'installation des *erouws* ne devrait pas incomber à la Ville mais à un tribunal rabbinique.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Expos 10, Mets 3

Était-ce vraiment les Expos?

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

New York — Limités à cinq points en trois matchs, les Expos ont réussi 14 coups sûrs pour battre les Mets de New York 10-3, hier. Ils ont évité le balayage après avoir subi la défaite lors des trois premiers matchs.

Les Expos, dont la moyenne s'élevait à ,245, la pire des ligues majeures, ont marqué 10 points pour la première fois en plus de deux semaines. Ils avaient inscrit 10 points pour la dernière fois contre les Phillies le 3 juin et 12 points la veille.

Jose Vidro a lancé l'attaque avec un circuit en solo, Vladimir Guerrero a claqué son 16^e circuit de la saison, un coup de deux points, et les Expos se sont assurés la victoire en marquant quatre points à la sixième contre Kevin Appier.

Matt Blank (2-2) a travaillé pendant cinq manches et deux tiers pour remporter une deuxième victoire de suite. Il a alloué trois points, deux mérités, cinq coups sûrs et trois buts sur balles. Les trois points ont été produits par un circuit de Benny Agbayani à la première quand Ryan Minor a commis une erreur sur un roulant de Joe McEwing, le premier frappeur des Mets.

En cinq manches, Appier (4-7) a alloué huit points, sept mérités, huit coups sûrs et deux buts sur balles alors qu'il n'avait accordé qu'un point mérité à ses trois derniers départs, un total de 21 manches.

Appier n'a retiré aucun des quatre frappeurs à lui faire face à la sixième quand les Expos ont effectué une poussée de quatre points. Il a cédé le monticule au releveur Dicky Gonzalez après avoir donné un but sur balles à Geoff Blum sur

quatre lancers consécutifs alors que les buts étaient remplis. Ce fut une manche difficile pour Appier. Il a commencé la manche en oubliant de couvrir le premier but à la suite d'un roulant de Lee Stevens et il a aussi effectué un relais hors cible au troisième but à la suite d'un amorti-sacrifice de Michael Barrett.

Gonzalez a effectué un mauvais lancer pour faire cadeau d'un point, puis il a accordé un but sur balles à Ryan Minor, un simple d'un point à Matt Blank et un ballon-sacrifice à Rob Ducey.

Quand ils mènent après six manches, les Expos présentent une fiche de 24-3 cette saison.

Cinq points ont été inscrits à la première. Les Expos ont inscrit deux points contre Kevin Appier mais les Mets ont répliqué avec trois points contre Matt Blank.

Après un retrait, Jose Vidro a lancé l'attaque avec un circuit, puis Vladimir Guerrero et Lee Stevens ont réussi des simples. Orlando Cabrera a produit le deuxième point quand les Mets ont été incapables de compléter un double-jeu à la suite d'un roulant.

Ryan Minor, qui évoluait au troisième but, a commis une erreur sur un roulant de Joe McEwing, le premier frappeur des Mets, et après un but sur balles à Todd Zeile et un optionnel de Mike Piazza, Benny Agbayani a claqué un circuit de trois points contre Blank.

À la troisième, Vladimir Guerrero a redonné l'avance aux Expos avec son 16^e circuit, une balle frappée par-dessus la clôture de l'allée du champ centre gauche avec un compte d'aucune balle et une prise. Rob Ducey, qui avait réussi un double pour amorcer la manche, l'a précédé au marbre.

EN BREF

Myriam Bédard reçoit l'Ordre olympique

(PC) — La Québécoise et triple médaillée olympique en biathlon, Myriam Bédard, recevra l'Ordre olympique des mains du président du Comité international olympique (CIO), Juan Antonio Samaranch, à l'occasion de la Journée olympique, demain, au Musée olympique de Lausanne. «C'est très flatteur d'être ainsi reconnue à l'extérieur de son pays,

d'autant plus que le biathlon est un sport très européen», a déclaré la principale intéressée. Outre Mme Bédard, neuf autres grands athlètes recevront l'Ordre olympique demain, soit le Français David Douillet (judo), la Hongroise Kristina Eggerszegi (natation), l'Australienne Cathy Freeman (athlétisme), le Japonais Kazuyoshi Funaki (saut à ski), l'Éthiopien Haile Gebrselassie (athlétisme), le Russe Alexandre Karelin (lutte), l'Italien Marco Marin (escrime), le Turc Naim Süleymanoglu (haltérophilie) et le Suisse Pirmin Zurbriggen (ski alpin).

Alouettes 31, Blue Bombers 12

Calvillo est prêt

ROBERT LAFLAMME
PRESSE CANADIENNE

Danny Gonzalez a pris une longue avance aux dépens des Stanley Jackson et Jamie Barnette dans la course pour l'obtention du poste de quart-arrière substitut chez les Alouettes cette saison.

Gonzalez, l'aîné des trois à l'âge de 26 ans, s'est mis en évidence au cours du troisième quart quand les Alouettes ont aisément pris la mesure des Blue Bombers de Winnipeg 31-12, hier, dans un match hors-concours de la LCF.

L'Américain du New Jersey, mesurant six pieds trois pouces et pesant 214 livres, a animé l'attaque au début de la deuxième demie, à la suite de la sortie peu impressionnante de Stanley Jackson.

Il a permis au Québécois Bruno Heppell de réussir un majeur sur une course d'une verge. Gonzalez, qui était le troisième quart-arrière de l'équipe l'an dernier, a gagné 82 verges par la voie des airs en six passes complétées.

Envoyé dans l'action au dernier quart, Barnette a mieux paru que Jackson. Il a décoché une passe de touché de quatre verges à André Bolduc.

Le match d'hier, joué devant une foule de 19 041 personnes (la plus grosse pour un match hors-concours au stade Molson), revêtait également beaucoup d'importance pour plusieurs jeunes demis de coin.

Reggie Durden est un de ceux qui ont bien fait. Durden arrive de la défunte XFL, ayant remporté le seul championnat de la ligue au sein de l'Xtreme de Los Angeles. Winston October parti, Demeco Archangel et lui tentent de faire leur nid comme spécialiste des retours de bottés.

Archangel a d'ailleurs orchestré un spectaculaire retour de 73 verges au quatrième quart.

Si plusieurs questions demeurent en suspens à quelques semaines de l'ouverture de la saison, une chose est assurée: Anthony Calvillo est déjà prêt. Le vétéran quart-arrière n'a joué que pendant huit minutes et demie en début de match, mais il a eu amplement le temps de s'illustrer. Il a complété sept de ses huit tentatives de passe pour des gains de 167 verges, en plus d'un touché. C'était déjà 14-0 quand on l'a retiré du match.

Dès le premier jeu de la rencontre, Calvillo a atteint Tyree Davis sur une distance de 51 verges.

Quelques passes et courses au sol plus tard, à 2:15, Thomas Haskins franchissait les deux verges le séparant de la zone des buts.

Calvillo a par la suite obtenu sa première passe de touché, à 8:30, quand il a repéré Jock Climie dans la zone des buts. Climie a effectué un bel attrapé de 31 verges.

L'affrontement a été moins inégal à la suite du départ de Calvillo... et de l'arrivée de Jackson.

En défensive, l'entraîneur Rod Rust a moins utilisé les vétérans Ed Philion, Swift Burch, Stefan Reid et Steve Charbonneau.

Les Bombers en ont profité pour inscrire huit points avant la fin de la demie grâce surtout à la précision du botteur Troy Westwood, qui a fait mouche sur des distances de 49 et de 52 verges.

Westwood a ajouté un autre placement de 42 verges au début du quatrième quart.

Dans le camp des Alouettes, le jeune botteur Ian Hewitt y est allé d'un placement de 44 verges, mais le vétéran Terry Baker ne doit pas encore s'inquiéter.

Les Alouettes disputeront leur seul autre match préparatoire, mardi prochain à Hamilton, contre les Tiger-Cats.

Ville-hôte des Jeux olympiques de 2008

Toronto fait son mea-culpa

PRESSE CANADIENNE

Le maire de Toronto, Mel Lastman, a dû présenter hier ses excuses pour ses propos tenus récemment à l'endroit des Africains.

«Je suis vraiment désolé et je vais le répéter, a déclaré M. Lastman. Mes propos étaient inappropriés. Je désire présenter mes excuses à tout le monde, particulièrement à tous ceux qui ont été offensés par mes remarques.»

Il y a deux semaines, le maire de Toronto avait déclaré au Toronto Star qu'il ne souhaitait pas se rendre à une réunion de l'Association des comités nationaux olympiques de l'Afrique parce que lui et sa femme craignaient les serpents.

«Pourquoi, Dieu du ciel, voudrais-je me rendre à un endroit comme Mombasa?, a-t-il ajouté plus tard. Je m'imagine dans une marmite bouillante avec tous ces indigènes dansant autour de moi.»

M. Lastman avait déjà présenté des excuses par écrit, mercredi. Il avait expliqué avoir voulu lancer une blague à l'improviste mais n'a pu calmer l'indignation de certains.

Hier, aux journalistes qui lui demandaient s'il devait démissionner, M. Lastman, visiblement mal à l'aise, a présenté une variété d'excuses sur un même thème: «Je suis désolé d'avoir dit ces remarques», s'est-il confessé à maintes reprises.

Selon un dirigeant du sport africain, les propos de M. Lastman pourraient amener les gens à se donner

une autre opinion de la campagne canadienne pour convaincre les délégués du CIO de choisir Toronto comme ville-hôte des Jeux olympiques de 2008.

Même s'il ne pensait pas que ces commentaires aient une influence importante sur le vote, Dan Moyo, secrétaire général des comités olympiques de l'Afrique australe et un important dirigeant du comité national olympique de l'Afrique du Sud, estime que M. Lastman a «envoyé un message à ceux qui voudront réévaluer la candidature de Toronto. «Pas seulement en Afrique mais sur tous les continents», a-t-il ajouté. «Il [Lastman] doit être plus sensible et plus respectueux envers les autres cultures. S'il veut accueillir des gens d'autres pays, il doit démontrer plus de sensibilité pour les autres croyances et cultures.»

Le Kenyan Kipchoge Keino, membre du Comité international olympique, ne croit pas que les remarques de M. Lastman nuiront à la candidature de Toronto.

«C'est entièrement le point de vue d'un individu, a-t-il fait valoir. Cela n'a rien à voir avec Toronto. C'est mon opinion. Les êtres humains ont des qualités et des défauts. On ne prend pas cela au sérieux.»

Le comité de candidature de Toronto tentait quand même hier de limiter les dégâts.

«Nous acceptons ses excuses et comprenons qu'il s'agisse là de commentaires inappropriés, a déclaré le responsable du comité, Bob Richardson. Nous ne croyons pas qu'il y ait des gens, sur le plan international, qui doutent de l'engagement de Toronto envers le multiculturalisme.»

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est	G P Moy. Diff			
	G	P	Moy. Diff	
Philadelphie	41	29	586	—
Atlanta	37	34	521	4 1/2
Florida	37	34	521	4 1/2
New York	33	40	452	9 1/2
Montréal	28	45	384	14 1/2

Section Centrale	G P Moy. Diff			
	G	P	Moy. Diff	
Chicago	43	27	614	—
St. Louis	38	34	528	6
Houston	36	33	522	6 1/2
Milwaukee	35	34	507	7 1/2
Cincinnati	26	44	371	17
Pittsburgh	24	45	348	18 1/2

Section Ouest	G P Moy. Diff			
	G	P	Moy. Diff	
Arizona	43	28	606	—
San Francisco	39	33	542	4 1/2
Los Angeles	38	33	535	5
Colorado	36	35	507	7
San Diego	32	40	444	11 1/2

Hier

Florida 3 Atlanta 2
Chicago Cubs 5 St. Louis 2
San Francisco 8 San Diego 3
Montréal 10 N.Y. Mets 3
Philadelphie 6 Pittsburgh 3
Cincinnati à Houston
Arizona au Colorado

Aujourd'hui

Milwaukee à Chicago Cubs, 15h20
Philadelphie en Florida, 19h05
Montréal à Pittsburgh, 19h05
Atlanta à N.Y. Mets, 19h10
Cincinnati à Houston, 20h05
San Francisco à St. Louis, 20h10
Arizona au Colorado, 21h05
San Diego à Los Angeles, 22h10

Demain

Atlanta à N.Y. Mets, 13h15
Milwaukee à Chicago Cubs, 16h05
Arizona au Colorado, 16h05
Philadelphie en Florida, 19h05
Montréal à Pittsburgh, 19h05
Cincinnati à Houston, 20h05
San Francisco à St. Louis, 20h10
San Diego à Los Angeles, 22h10

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est	G P Moy. Diff			
	G	P	Moy. Diff	
Boston	43	27	614	—
New York	39	31	557	4
Baltimore	33	38	465	9 1/2
Toronto	33	38	465	10 1/2
Tampa Bay	21	50	296	22 1/2

Section Centrale	G P Moy. Diff			
	G	P	Moy. Diff	
Cleveland	42	27	609	—
Minnesota	42	28	600	1/2
Chicago	34	35	493	8
Detroit	30	38	441	11 1/2
Kansas City	27	44	380	16

Section Ouest	G P Moy. Diff			
	G	P	Moy. Diff	
Seattle	54	17	761	—
Anaheim	34	35	493	19
Oakland	34	37	479	20
Texas	25	44	362	28

Hier

Seattle 12 Oakland 10
Chicago White Sox 6 Baltimore 0
Boston 7 Tampa Bay 4
Cleveland 9 Minnesota 6
Anaheim au Texas, 20h35.
N.Y. Yankees à Detroit, (remis, pluie)

Aujourd'hui

Minnesota à Detroit, 19h05
Chicago White Sox à Baltimore, 19h05
Toronto à Boston, 19h05
N.Y. Yankees à Tampa Bay, 19h15
Cleveland à Kansas City, 20h05
Anaheim à Seattle, 22h05
Texas à Oakland, 22h05

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

- Clôture. - Interjection.
- Strophe. - Souhait.
- Celui qui fait des treillages.
- Animal lent. - Gaz. - Contester.
- Division arrondie des organes floraux. - Parente.
- Irritas. - Milligramme.
- Habitation de bois. - Pâtée pour la volaille.
- Oiseau marin. - Laine.
- Reçu. - Route rurale. - Inflammation.
- Antérieur.
- Frère servant. - Germanium. - Ventilé.
- Coutume. - Richesse. - La dernière chose.

VERTICALEMENT

- Réactif utilisé en chimie. - Dévoré.
- Posséderions. - Arbre malais.
- Populace méprisable. - Putto. - Val-

Solution d'hier

1. CLOSURE
2. STROPHES
3. LENT
4. GAZ
5. PÂTÉE
6. IRRITANT
7. BOIS
8. OISEAU
9. RECEU
10. ANTERIEUR
11. FRÈRE
12. COUTUME

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard:

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledevoir.com • Courriel : avisdev@ledevoir.com

Appels d'offres

Ville de Montréal

Appels d'offres - Service des travaux publics et de l'environnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention de la greffière, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

Soumission: 8670
Démolition du tablier et des piliers du viaduc du boulevard Saint-Joseph à l'ouest de la rue D'Iberville (Sont admis à soumissionner seulement les entrepreneurs détenant la licence de la R.E.C.Q. dans la catégorie 4072 - Pont et voies superposées).
Date d'ouverture: 11 juillet 2001

Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 juin 2001 au Service: Travaux publics et de l'environnement, 700, rue Saint-Antoine Est, Bureau 2.124, Montréal (Québec), contre un paiement de 68 \$ non-remboursable.

Dépôt de garantie: 200 000 \$ Cautionnement.

Renseignements: Paul Laberge ing. Chef de section

Vente du cahier des charges: Téléphone: (514) 872-3322 Télécopieur: (514) 872-9973

Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: **Ville de Montréal.**

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 juin 2001
Diane Charland
Greffière

AVIS AUX CRÉANCIERS

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

169272 CANADA INC., corps politique, légalement constitué par lettres patentes, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 429, Mayor, Montréal (QC) H3A 1N9.

Avis est par les présentes donné que 169272 CANADA INC., District de Montréal, Province de Québec, a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour de juillet 2001, à 10 h 30, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, bureau 1202, Montréal (QC).

PHIL BELL
Comptable agréé/Syndic 400, de Maisonneuve Ouest Bureau 1202 Montréal (QC) H3A 1L4
Tél. : (514) 282-1407

Avis est par les présentes donné que, suite au décès de Donat Thibaut, en son vivant domicilié au 3473, Des Érables, Montréal (Québec), survenu le 22 décembre 2000, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur, devant Me Claude Champagne, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté à l'étude de Me Claude Champagne, notaire, au 3714 Ontario est, Montréal (Québec). Donné à Montréal ce 19 juin 2001

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 715-22-000018-009 procédures alléguées

COUR DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE STE-AGATHE-NORD

Partie demanderesse-requérante,

VS

SUCCESSION DE FEU LEO SCHWARTZ et DONALD CHERRY et NEIL CHERRY et RUBY HERSCOVITCH et DRYDERE CONSULTANTS INC. et LAURA GALLER(SCHWARTZ) ET SAM SCHWARTZ et MORLEY B. MILLER

Partie défenderesse-intimée,

ORDONNANCE

PAR ORDRE DE LA COUR, SUCCESSION DE FEU LEO SCHWARTZ, DONALD CHERRY, NEIL CHERRY, RUBY HERSCOVITCH, BRYDERE CONSULTANTS INC., LAURA GALLER(SCHWARTZ), SAM SCHWARTZ, MORLEY B. MILLER, est par les présentes, requis de comparaître et ce, dans un délai de trente(30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs. Une copie de la déclaration, de l'annexe 1 et des pièces a été laissée au greffe de la Cour du Québec du district de Terrebonne, à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, conforme aux

AVIS AUX CRÉANCIERS

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

VERRIA FOODS INC./ LES ALIMENTS VERRIA INC., District de Montréal, Province de Québec, a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 juillet 2001, à 9 h 30, au bureau du Syndic, Phil Bell, C.A., 400, de Maisonneuve Ouest, bureau 1202, Montréal (QC).

PHIL BELL
Comptable agréé/Syndic 400, de Maisonneuve Ouest Bureau 1202 Montréal (QC) H3A 1L4
Tél. : (514) 282-1407

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

conclusions qu'elle sollicite.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE, Ste-Agathe-des-Monts, le 19 juin 2001

Lorraine Bélanger
Greffière de la Cour du Québec
siégeant à Ste-Agathe-des-Monts

BÉLISLE BERTRAND DUBÉ
ST-JEAN
a/s de Me Denis Dubé
3, rue Préfontaine est
Ste-Agathe-des-Monts, Québec
J8C 1R5
(819)326-3032
PROCEURES DE LA DEMANDERESSE

Prenez avis que Béatrice Pujol, domiciliée à 1688 rue McNamara apt 181, Chomedey, Laval H7S 2J9 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Béatrice Pujol.

Béatrice Pujol
Laval, le 18 juin 01

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), CORPORATION ORISOFT/ORISOFT CORPORATION demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'obtenir sa dissolution.

Le président,
Denis Lefebvre

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) NO 700-02-009759-987. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse. GAETAN LETOURNEAU, Partie défenderesse. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 03/07/2001 à 14:00:00: 904 CIRCLE MASCOUCHE district de JOLIETTE seront vendus par autorité de justice, les biens et

effets de GAETAN LETOURNEAU, saisis en cette cause, soit: PONTIAC 6000 1988, SYSTEME DE SON, TV, MINI-CHAÎNE STEREO, CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE, St-Eustache, ce 20 juin 2001. ANDRE POITEVIN, huissier de justice, PHILIPPE TREMBLAY, DION ASS, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax (450)491-3418.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No 500-12-258329-014

Cour Supérieure
Présent le Greffier Adjoint Jean-Yvon AMERILUS
Requérant
C.
Denise MESSEROUX,
Intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Denise MESSEROUX, de comparaître au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Denise MESSEROUX.
Lieu: Montréal
Date: 2001 JUIN 14
Michel Martin
Greffier adjoint

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie LES IMMUEBLES JONAS & COTE INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la permission de se dissoudre.
LaSalle, le 20 juin 2001
ETUDE ME MICHEL A. MÉNARD
PROCURER DE LA COMPAGNIE